

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur DIJOUX Stéphan, 1<sup>er</sup> adjoint.

**AFFAIRE N° 36/1806 :**

Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) - Autorisation de signature du marché

**ETAIENT PRESENTS :**

DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974219740164-20241216-36-1806-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1806 : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) - Autorisation de signature du marché.**

*Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée en vue de la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie (SSI) équipant les établissements de la Ville de Saint-Pierre (recevant du public (E.R.P.) ou soumis au code du travail s'ils en sont équipés).

Les prestations sont décomposées en deux (2) missions :

Mission 1 « Maintenance préventive » pour l'entretien de l'ensemble des équipements définis en annexe du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Elle sera traitée à prix global et forfaitaire ;

Mission 2 « Maintenance corrective », y compris mesures palliatives et curatives. La mission 2 sera traitée à prix unitaire. Il s'agit, en l'espèce, d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu avec un montant minimum annuel de 1 000 € HT et un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de quatre (04) ans à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

-

- La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mercredi 18 septembre 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 22 octobre 2024 à 15h00 (heure locale).

Le vendredi 06 décembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique – 60% et valeur technique – 40%), l'offre du candidat « SOCIETE INGENIERIE DESENFUMAGE REUNION - SID REUNION » :

- s'agissant de la mission 1 « Maintenance préventive », pour un montant global et forfaitaire annuel de 20 305,77 € TTC,

- s'agissant de la mission 2 « Maintenance corrective », pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires, et ce dans la limite du montant maximum annuel.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 615 221 47.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).**



P/EXTRAIT COPIE conforme,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1806-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024